« 1 paroisse –1 famille ukrainienne est toujours d'actualité » !

« Nous sommes appelés à avoir le plus grand respect pour la dignité de chaque migrant. Où que nous décidions de construire notre avenir, dans le pays où nous sommes nés ou ailleurs, l'important est qu'il y ait toujours une communauté prête à accueillir, à protéger et à intégrer chacun, sans distinction et sans laisser personne de côté ». (Pape François, message pour la Journée mondiale du migrant et du réfugié – 2023)

En 2022, Mgr Luc CREPY invite l'Eglise des Yvelines à prendre sa part dans l'accueil des populations ukrainiennes déplacées et réfugiées. Accueil accompagné **par le diocèse** (Economat ADV et Pastorale des migrants et des réfugiés), le Conseil Départemental de la **Société Saint Vincent de Paul** (médiation locative) et **l'Aide à l'Eglise en Détresse** (recueil des dons et reçu fiscal)
Le père Gaël BENEAT, curé du groupement paroissial, prend la décision de poursuivre ce projet d'entraide au niveau de nos 3 paroisses. Il confirme **Jacqueline et Patrice Laurence, comme référents** et **le comité de pilotage** avec Jocelyne Berthet (Secours Catholique), Renée Giraud (Le panier), Marie-Jo Lézaud, Fabienne Janin (Sté Saint-Vincent de Paul), Joëlle de Freitas et Didier Hugon (membres de l'E.A.P.).

NOUVELLES DES FAMILLES UKRAINIENNES HEBERGÉES A MARLY

La famille Levchenko arrive à Marly début juillet 2022 et habite jusqu'au 12 septembre 2023 dans un logement avec médiation locative par St Vincent de Paul avenue de St Germain. Après leur départ de Marly, et avant de pouvoir emménager à Paris, nous remercions la famille qui a assumé leur hébergement entre chaque déménagement.

Après un an, Oksana s'exprime en anglais et peu en français, Anna rencontre aussi des difficultés, par contre Iryna est plus à l'aise et a suivi des cours en présentiel. Anna travaille au musée Rodin ou au Louvre comme hôtesse par le biais d'une société ukrainienne. Iryna gère sa société de prêt à porter à distance. Les deux filles d'Anna sont scolarisées jusqu'en octobre à Marly, l'ainée en 6ème au collège et Rymma en CE1 à l'école Jean Rostand à Marly. Oksana nous dit regretter Marly où elle avait bien pris ses marques. Pour sa santé, elle a pris contact avec un centre médical qui la suivra et dont les médecins parlent russe.

Cette famille aura pris son indépendance en un an et assume matériellement son avenir dans de bonnes conditions selon son souhait. Le matériel récupéré dans l'appartement et qu'elles ne souhaitaient pas emporter a été repris par la Société Saint Vincent de Paul pour d'autres familles.

Cette famille de 5 personnes hébergée pendant 14 mois et pour laquelle au départ le collectif a assumé l'alimentaire et le loyer, la dépense totale s'élève à 31 000 €. Sachant que nous nous occupions de 3 adultes et deux enfants, avec un loyer mensuel de 1350 €.

La famille N'Koyock, suivie par nos soins depuis janvier 2023, a besoin d'un soutien financier pour le logement qu'elle occupe aux Grandes-Terres : 3 pièces au 1er étage du square de Monte Cristo. Le bail est en location médiative avec Saint Vincent de Paul. La demande de logement social a été déposée.
Auparavant, ils étaient hébergés chez un couple qui avait mis à leur disposition gratuitement un studio depuis leur arrivée en mars 2022. L'APL a été demandée mais pas encore obtenue. **Emile, 32 ans, est aide-enseignant en Anglais à la British School à Croissy**. Il parle français et est marié à Ahniia. En Ukraine, elle était chef de projet. Au début, Ahniia ne disait que quelques mots de français, mais aujourd'hui, elle parle avec chacun. A la rentrée de septembre 2023, **Ahniia se voit proposer un poste à mi-temps dans l'école où travaille son mari, elle a commencé le 28 août dernier**.

Pour cette famille, le collectif prend en charge une partie du loyer soit 685 € sur 1000 € mensuellement.
Ils sont les parents **d'Emilie, qui a eu 2 ans en septembre 2023** et qui est gardée à la crèche des Mousquetaires (110€) ; elle y restera jusqu'en septembre 2024, date à laquelle elle entrera à l'école maternelle. **Théo, son frère, est né le 6 juin 2023.** Pour lui, Emile et sa femme ont déposé un dossier de demande de crèche à la mairie de Marly, mais ils sont sur liste d'attente. En attendant, une nourrice à domicile a été trouvée (1 185€). **Il est certain que l'obtention d'une place en crèche sera moins onéreuse pour le budget de la famille.**

Le départ de la famille Levchenko nous libère financièrement pour accueillir deux autres personnes qui étaient hébergées gratuitement depuis novembre 2022.

Oléna Bielik vient du Donbass. En 2014 est venue à Kiev. Elle est arrivée en France le 06 mars 2022 a logé chez une nièce au Pecq. Prise en charge par J.R.S., car venue seule.
Oléna a 57 ans, parle russe et ukrainien, travaille comme comptable à mi-temps (service paie) en télétravail. Elle est inscrite à Pôle Emploi et suit depuis le 20 octobre des cours de français, qui seront suivis d'une formation comptable par le Greta.
Sacha (Alexandre) **Stryzhko** 63 ans est arrivé en France le 29 octobre 2022. Pôle Emploi ne peut plus l'inscrire, il touche une retraite de kinésiologue en Ukraine. Il parle Russe et Ukrainien, mais très peu le français. Il est propriétaire de son logement à Kiev et paye les charges. Il a effectué cet été des travaux de jardinage.

Lorsque le compagnon d'Oléna, **Alexandre** est arrivé en France, une famille de Marly disposant momentanément d'un studio les a hébergés gratuitement à partir de novembre 2022. Une demande de logement social a été déposée en mairie de Marly-le-Roi, l'attente étant d'au moins 36 mois.

L'avenir pour ce couple : pour Olena réussir à mieux s'exprimer en français afin de trouver un travail en France, en complément de son travail en Ukraine. **Pour Sacha : continuer l'apprentissage du français et peut-être trouver un complément de revenu dans le domaine du jardinage ou autre**. Trouver un logement indépendant pour eux deux, sachant qu'ils peuvent contribuer mensuellement à hauteur de 200 **€. Le collectif pourrait s'engager à une aide financière mensuelle de 400 €. Nous recherchons un logement studio de 17 à 25 m° au prix de 600€ maximum.** Cette action d'aide devra, compte tenu de leur âge et d'une recherche de travail en cours, s'établir sur une durée assez longue avant qu'ils puissent devenir indépendants.

De nouveaux donateurs sont donc recherchés pour que ce couple puisse s'installer durablement en France. Les personnes ressources qui ont depuis juillet 2022 suivi les deux familles ukrainiennes acceptent de continuer elles aussi leur engagement qui est indispensable car ces personnes ont besoin d'écoute et de conseil.

Nous vous remercions de continuer avec nous cet engagement.

Marly-le-Roi, novembre 2023

Partie **à conserver**

Comment pouvez-vous participer à ce projet :

A) **La paroisse trouve un logement pour la famille accueillie.** Ce volet est géré par la Sté Saint-Vincent de Paul, afin que la famille ukrainienne soit locataire de son logement et règle un loyer, pour devenir éligible à un logement social.

B) **Porte financièrement la famille accueillie, ayant peu de ressources**
Les paroissiens de notre groupement s'engagent à verser chaque mois, une somme sur une durée de…, somme qui donnera droit à un reçu fiscal.
Cette somme permettra de couvrir partiellement le loyer et les charges qui incombent à une famille. **Le comité de pilotage est en lien avec la Pastorale des migrants et des réfugiés du diocèse pour le bon déroulement du projet.**

Contact : paroissemarlyukraine@gmail.com ou 06 60 37 90 83

----------*à découper selon le pointillé*----------

Nouveaux donateurs, bulletin d'engagement à envoyer

NOM : _____ **Prénom :** _____

Domicilié(e) _____

Ville : _____ **Code postal :** _____

Tél : _____ **Email :** _____

Je m'engage pour le projet paroissial « une paroisse - une famille ukrainienne »

Je choisis de verser par mois : **(entourer votre choix)**

10€ 15€ 20€ 100€ autre montant :_____€

sur une période de 3 mois 6 mois 1 an 18 mois 2 ans 3 ans autre : _____ **(entourer votre choix)**

- **soit par chèque à l'ordre de l'A.E.D. à remettre à la paroisse de Marly :** 17 bis route de Saint Cyr - Marly-le-Roi – 78160 Marly le Roi **(avec le bulletin)**
- **soit par prélèvement automatique –** *Faire la demande du document au contact ci-dessus*

Fait à _____, le_____

Un reçu fiscal vous sera adressé. Signature :